



## changement de statut en france

Par **amgharkrimou**, le **10/10/2011** à **11:43**

Bonjour ;

je suis une algerienne j'ai un titre de sejour etudiant eleve depuis septembre 2010,j'ai un bébé qui est né en france en mars 2011(dispose d'un titre de circulation ) je viens de me separer de mon mari qui reside en algerie et j'ai le statut de femme isolée en france  
mes parents sont de nationalité algerienne et reside depuis plus de 20ANS en france

ma question est la suivante:

je veux changer mon statut pour vie de famille et vie privée , en se basant sur mon isolement(procedure de divorce et en cours en algerie qui est le lieu de celebration du mariage) , la residence de mes parents en france , la naissance de mon bébé en france et en fin je n'est aucun memebre de ma famille en algerie

est il possible d'avoir le changment de statut  
par avance merci de votre aide et assistance

Par **Domil**, le **10/10/2011** à **14:42**

La naissance de votre enfant en France ne vous donne aucun droit particulier  
Cependant, vous pouvez demander le certificat de résidence d'un an au motif que vous n'avez toute votre famille en France (pensez à fournir les justificatifs du divorce en cours)  
sans garantie de succès

Par **amgharkrimou**, le **11/10/2011** à **15:22**

Bonjour

merci pour votre reponse vraiment tres sympas de votre part est il pas necessaire de prendre attache avec un avocat afin de defendre le sujet

merci encore une fois

Par **Domil**, le **11/10/2011** à **18:53**

Un avocat vous permet de monter un bon dossier, à vous de voir